

Municipales

Une autre bataille commence



INSPECTION

Un manifeste national de refus collectif de l'inspection.

Ces actions doivent — plus largement — multiplier les établissements ou secteurs « interdits à l'inspection ».

CONGRES DE LA ROCHELLE (24 - 28 mai 83)

Deux compléments à la résolution générale
 — amendables — d'ici le 18 avril :
 — service des personnels agents et administratifs ;
 — formation permanente ;
 ...et le début des tribunes libres de syndicats

Vous reporter aussi au SU n° 836

BILLET

Pour la science

Une nouvelle association « Pour la Science » a pour but de défendre la position chèrement acquise du personnel dirigeant de la science française, condition de la pérennité de nos institutions face à la compétition des nouvelles générations et aux outrages de temps. Elle cherchera à convaincre les instances chargées de définir la politique scientifique aux niveaux régional et national que les scientifiques de notre pays ne joueront pleinement leur rôle que si l'on maintient en poste ceux qui ont su conduire la science française dans l'état où elle se trouve maintenant. Elle s'opposera à la généralisation du scrutin de liste qui peut obliger les patrons à expliciter leurs intentions. Elle s'opposera au corps unique qui mettrait sur un pied d'égalité la gérontocratie actuelle et une foule médiocre de plus jeunes qui, bien que tout aussi incompétents, ont le défaut d'être soutenus par les syndicats et de ne pas être pleinement attachés aux traditions. Elle prendra le nom d'association pour la défense et illustration du mandarinat français. Réflexion faite, elle s'est finalement appelée association « Qualité de la science française ».

SOMMAIRE

A NOTER.....	2
BILLET.....	2
SU ALU.....	2
ACTION ET LUTTES	
Municipales, une autre bataille.....	3
Carte scolaire, urgence pour la rentrée.....	3
Ecole/Armée, liaisons dangereuses	4
Organiser les refus d'inspection	5
Premier degré, suppléants éventuels,..	6
Intégration des MA en 73.....	6
Le 21 mars et après ?	7
TRIBUNES DE L'INNOVATION	
Un forum-école réussi.....	8
Un questionnaire scandaleux ?	9
RESOLUTION	
Service des personnels agents et administratifs	10
Formation permanente	11
TRIBUNES LIBRES	
Yvelines.....	12
Marne.....	12
Moselle	13
Val-d'Oise	13
Meurthe-et-Moselle	14
Alpes-Maritimes	14
DEBATS-COMBATS	
La crise vue par la CFDT	15
Compte rendu du 8 mars.....	16

Directeur : J. George
Rédactrice en chef : Danièle Franco
C.P.P.A.P. n° 440
D 73 du 2.4.73 ISSN 0337-7725
Abonnement : 120 F

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique.
(SGEN-CFDT)
5 rue Mayran
75442 - Paris Cedex 09



Papier recyclé

A NOTER

Général

• CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

La note de service n° 83-091 du 17 février 1983, parue au BO n° 9 précise le circuit des relations entre l'administration centrale, les usagers et les personnels de l'Education nationale.

• SERVICES VALIDABLES

Voir le rectificatif à la note de service n° 83-061 du 31 janvier 1983 p. 850 du BO n° 10.

Non-enseignants

• ASSE : Indemnités horaires

La note de service n° 83-104 du 23 février 1983 parue au BO n° 10 précise comment s'effectue la détermination du taux annuel moyen des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées aux personnels administratifs des services extérieurs.

• CONCOURS AIDES ET AIDES TECHNIQUES DE LABORATOIRE

L'arrêté du 18 février (BO n° 10 p. 855 et suivantes) précise le nombre de places et l'arrêté du 2 mars la répartition par académie. Date limite d'inscription : Pas avant le 25 mars 83.

• MUTATIONS ET VACANCES DE POSTES

Vous trouverez p. 877 et suivantes la liste des postes par académie pour les personnels de service des établissements administrés par l'Etat et relevant du ministère de l'Education nationale.

Calendrier :

1er avril : clôture des listes de candidats
15 avril : envoi des listes aux académies intéressées
17 mai : fin des opérations principales de mutations
1er juin : notification des arrêtés de mutations principales, confirmation immédiate par les agents mutés de leur choix définitif, début des opérations complémentaires de mutations...

Premier degré

• FORMATION DES MAITRES DE L'ADAPTATION ET DE L'INTEGRATION SCOLAIRES

Vous trouverez p. 835 et suivante du BO n° 9 la liste des centres de formation des maîtres de « l'adaptation et de l'intégration scolaires » (ex Adaptation et Education spécialisée), avec les différentes options auxquelles ils préparent.

Rappel : à partir de cette année, le recrutement ne se fait plus au niveau national mais à celui des départements. En conséquence, vous reporter aux instructions et calendrier qui paraissent dans les bulletins officiels locaux et transmettre vos doubles de dossiers aux élus en CAPD.

Second degré

• PEGC : mutations interacadémiques

Ajouter à la liste des académies déficitaires parue dans SU n° 839 et le BO n° 9 pour Poitiers : section II espagnol et X en plus de la section XIII déjà indiquée.

• EDUCATION PHYSIQUE

La circulaire n° 83-27/B et 83-071 du 8 février 1983 précise les modalités, le calendrier et la liste des postes pour les mutations 1983 des enseignants d'EP relevant du ministère du Temps libre. Les candidatures doivent être déposées avant le 24 mars 1983 (BO n° 9).

• AE STAGIAIRES

La note 83-084 du 14 février 1983 précise les conditions de rémunération des personnels stagiarisés AE en novembre 1982 (BO n° 8).

de l'Enseignement Français à l'Etranger : Préparatoires : 18 au 23 avril 1983 ; Plénière : vendredi 29 avril 1983.

• COOPERANTS CULTURELS ET TECHNIQUES

L'AGEP-CFDT, 4/C/80 cité Mohammedia EL HARRACH (Alger) a réalisé diverses brochures :

- la réalité de notre salaire,
- pour des changements significatifs en coopération,
- décoloniser l'OUCFA.
- « Dossier ou Casier administratif » ?

A populariser.

Pour se les procurer, écrire à l'adresse ci-dessus.

Supérieur

• DES POSTES DANS LES UNIVERSITES

Le BO n° 10 du 10 mars publie une liste de postes d'assistants vacants dans les universités et autres établissements. Candidatures à adresser le 31 mars au plus tard aux recteurs dont relèvent les établissements. Le BO donne pp. 958-961 la composition du dossier de candidature.

• DECOUPAGE DU CSU

Le BO n° 8 du 24 février publie les circulaires des 14 et 16 février organisant le redécoupage des disciplines pour l'élection du Conseil Supérieur des Universités.

• MEMBRES DU CSPU

Le BO n° 9 du 3 mars p. 843-843 et le BO n° 10 du 10 mars p. 969 publient de nouveaux noms de membres du Conseil Supérieur Provisoire des Universités tirés au sort.

• MEDECINE

Nouveau taux de la rémunération universitaire des chefs de clinique et assistants-assistants fixé par note du 18 février parue au BO n° 9 du 3 mars.

• ELECTIONS AU CNESER

Le BO n° 8 du 24 février publie les arrêtés du 10 février, organisant les élections au CNESER, qui auront lieu dans tous les établissements le 27 avril.



vue de droite

Henri est lycéen dans les années 1970. Ses camarades sont « un ramassis de flemmards, d'andouilles et d'analphabètes » (p. 72) ; leurs professeurs sont « des minus, des crétins et des démagogues » (p. 71). Il n'est pas inutile de feuilleter ce livre (en librairie) pour se rappeler, si besoin était, quelle idée peut se faire de l'Education nationale la droite agressive et vulgaire, telle que l'incarne Jean Dutour (de l'Académie française).

Jean Dutour, *Henri ou l'éducation nationale*, Paris, Flammarion, 1982, 316 pages.

Une autre bataille commence

A chacun son bilan des élections municipales : le Président de la République, le Gouvernement, les partis de la majorité, la droite aussi ont commencé à le faire. Nous avons, pour notre part, plusieurs bonnes raisons de tirer des conclusions des votes des 6 et 13 mars.

A la veille du second tour, le SGEN-CFDT appelait ses adhérents à « faire le choix d'élire... des équipes municipales qui soient en capacité de contribuer aux transformations en cours dans l'école et de faire de leurs nouvelles libertés une application qui soit convergente avec notre orientation et notre action syndicale ».

De fait, les responsabilités des communes dans les questions d'éducation sont importantes. A leur rôle traditionnel viennent s'ajouter aujourd'hui des tâches nouvelles dans les processus d'accueil et de formation des jeunes.

Un contexte de décentralisation

La première remarque qu'il convient de faire maintenant est que ces questions, comme bien d'autres problèmes quotidiens, ont été le plus souvent occultées par l'image que les grands média ont donnée du débat électoral.

Et c'est bien là un premier enseignement que l'on peut tirer au plan national de la campagne : l'accord de fait entre la droite et les grands moyens d'information pour réduire ces élections à la politique partisane.

Nous n'avons bien sûr pas la naïveté de penser que le débat politique entre la droite et la gauche ne concerne pas les questions d'éducation et de formation — et au-delà la qualification et l'emploi —. Mais la façon dont le débat a été le plus souvent mené n'a pas permis à ces questions d'être — avec d'autres — au cœur du débat politique.

Cela est d'autant plus grave que la décentralisation aurait dû permettre que les enjeux des élections municipales soient situés à leur juste niveau, à savoir la « désertisation » du quotidien. Une des exigences de la période qui s'ouvre maintenant est donc que chacun inscrive son action dans ce contexte de décentralisation.

Comment se situeront les municipalités tenues par la droite, dont les partis ont refusé la décentralisation ?

Comment les municipalités de gauche de leur côté l'utiliseront : pouvoir accru des seuls élus ou recherche, par le débat et par l'action commune, de modes d'intervention convergente avec la population et les associations ? Ce sera, en tout cas, pour les syndicats SGEN-CFDT un terrain prioritaire. Partout où il y a pouvoir et responsabilité nouvelle, le syndica-

lisme doit se mettre en capacité de proposition et d'action. C'est comme cela que nous concevons la décentralisation.

Un triptyque dangereux

Dans ce cadre, un point particulier doit retenir notre attention. La façon dont la droite a utilisé depuis plusieurs mois le triptyque immigration/sécurité/chômage doit nous laisser d'autant moins indifférents qu'elle a, pour une part, amené ici ou là des candidats de gauche à entrer dans la problématique mystificatrice des seuils de tolérance. Le véritable débat n'est évidemment pas là ; il est, pour une grande part, dans la réponse que la société française saura donner aux questions que pose l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris des jeunes immigrés, notamment de ceux qui n'ont jamais connu d'autre pays que la France. Les structures d'éducation et de formation sont directement concernées et la responsabilité des municipalités, avec l'aide des autres collectivités territoriales et de l'Etat, est pleinement engagée.



Mais là encore, il ne s'agira pas pour l'organisation syndicale d'attendre ce que feront les communes ; il faudra continuer à proposer, à agir, à rechercher — là où c'est possible — les convergences, et là où ce n'est pas possible, à prendre les initiatives nécessaires. Dans cette tâche, la recherche d'une bonne articulation entre les syndicats SGEN et les structures interprofessionnelles CFDT est indispensable ; et au-delà la recherche de l'unité de proposition et d'action avec

toutes les organisations qui se sentent concernées.

Nous n'avions jamais douté que les élections municipales concernaient aussi notre organisation syndicale ; leurs résultats, le climat dans lequel elles se sont déroulées, les droits nouveaux des communes nous concernent — ainsi qu'à d'autres — une responsabilité accrue. C'est peut-être la vrai bataille des municipales qui commence...

Patrice BEGHAIN

CARTE SCOLAIRE

Mesures d'urgence pour la rentrée

La rentrée 83 s'annonce mal. Nombre de syndicats et de sections se heurtent à l'absence de moyens alors que le nombre d'élèves à accueillir ou conserver dans le système est en augmentation. Dans ces conditions, la période de mars constitue un temps fort particulièrement décisif pour la carte scolaire. Attendre juin et les résultats des conseils de classe risque d'aggraver encore la situation : révision au dernier moment des structures pédagogiques, déplacements des personnels.

Le Comité National des 3 et 4 mars a en effet constaté que l'augmentation des effectifs des classes, des enseignements non assurés, le manque de moyens pour les ZEP et les projets novateurs, les difficultés de remplacement apparaissent comme les problèmes les plus criants. Répétons-le, les prévisions actuelles concernant les flux d'élèves ne sont pas fiables. Or c'est sur la

base de ces prévisions que se font les implantations des sections et des postes.

Une bouffée d'oxygène dans le 1^{er} degré

Faire face à la rentrée 83 c'est d'abord prendre en compte les réalités pour dégager les moyens indispensables.

Par instruction du Premier ministre, cinq cents postes supplémentaires sont débloqués pour assurer la rentrée 83 dans les écoles. Cette décision a été prise pour permettre de faire face à la situation dans vingt-six départements où la rentrée s'avère très difficile, voire impossible, sans moyens supplémentaires.

La répartition est inégalitaire et proportionnelle à l'urgence des besoins de

ces départements au regard de la population scolarisée. Le choix s'est fait en fonction de quelques indicateurs (créations de villes nouvelles, augmentation des effectifs accueillis, taux de préscolarisation...) et des moyens dégagés.

Ain	10
Alpes-Maritimes	20
Bouches-du-Rhône	10
Eure-et-Loir	5
Essonne	5
Finistère	5
Gironde	10
Haute-Garonne	10
Haute-Savoie	10
Hérault	20
Ille-et-Vilaine	15
Isère	21
La Réunion	20
Loire-Atlantique	15
Loiret	5
Manche	15

Maine-et-Loire	10
Nord	49
Oise	23
Paris	20
Pas-de-Calais	15
Seine-et-Marne	52
Seine-Saint-Denis	10
Val-d'Oise	52
Var	10
Yvelines	53

Le SGEN-CFDT par ses actions, tant au niveau national (interventions auprès du Premier ministre, du ministre de l'Education nationale) que sur le terrain (grève départementale le 15 février en Haute-Savoie par ex.) a contribué à la prise d'une telle décision.

Actuellement, ont lieu avec le ministère de l'Education nationale des discussions sur le recrutement d'instituteurs pour la période 84-88.

Le SGEN-CFDT intervient notamment pour qu'un plan pluriannuel soit arrêté en faveur de la petite enfance (accueil des enfants dès 2 ans - réduction des taux d'encadrement).

En effet, tous les travaux montrent la corrélation entre échec scolaire et difficultés de préscolarisation. Aussi l'investissement pour la petite enfance doit devenir une priorité sociale. Pour appuyer sa requête le SGEN-CFDT engage au niveau des départements une campagne sur la petite enfance et prépare une action de limitation à 25 en petites sections dès la rentrée prochaine.

Mesures d'urgence pour le second cycle

Dans le second cycle des mesures d'urgence doivent aussi être prises

afin que les élèves soient accueillis dans des conditions satisfaisantes et que le potentiel d'enseignement réglementaire soit assuré. En particulier, il est nécessaire de tenir compte des modifications qui affectent l'orientation des élèves. On ne peut se contenter d'un simple prolongement des variations constatées à la rentrée 82. Chaque établissement doit faire une analyse fine de son recrutement et de ses structures pédagogiques pour établir ses demandes en moyens. Les moyens ainsi dégagés doivent être répartis dans le respect de priorités permettant notamment la mise en œuvre de projets et l'attribution de moyens spécifiques pour les ZEP (cf. SU N° 839). Un premier bilan sera effectué fin mars et la fédération examinera les modalités de la poursuite de ces actions.

D. VILLENEUVE
J.CI. GUERIN

ECOLE/ARMEE

Les liaisons dangereuses

Pour la CFDT, les questions de défense doivent être l'objet d'un débat public permanent. Il n'y a aucune raison pour que militaires, hommes politiques et media gardent le monopole du débat, de la production des positions sur un sujet aussi important. L'école peut offrir le cadre d'une sensibilisation qui échappe à tout système de propagande. Le protocole d'accord Hernu-Savary se situe aux antipodes de cette démarche. Au-delà des considérants, du semblant d'équilibre qui veut présider à cet accord quant à l'apport de chaque institution à l'autre, ce protocole ouvre largement les portes de l'école à la propagande des militaires : thèses officielles sur la politique de défense (1), valeurs véhiculées par l'armée (machisme, nationalisme, légitimation de la violence).

Les programmes et les manuels

Ch. Hernu fait explicitement référence aux programmes d'histoire : « Ces mesures sont marquées par une réelle volonté de concertation dès lors qu'un problème intéressant l'un de nos ministères pourra bénéficier d'une solution recherchée en commun. Ceci concerne notamment les problèmes liés à l'enseignement de l'histoire ».

La revue « Armée aujourd'hui » (octobre 1982) s'est immédiatement engagée dans la brèche. Cette ingérence s'inscrit dans une campagne de grande envergure organisée sous l'égide de l'amiral Ph. De Gaulle contre les contenus des manuels, où est particulièrement visé tout ce qui touche aux questions de défense. Les interventions du lobby militaire reposent sur l'amalgame suivant : toute question à l'armée sur ses finalités, son fonctionnement, sa place dans la société, la politique de défense, la production d'armement, ses crimes, etc., est illégitime parce que contribuant à la démoralisation publique, à l'affaiblissement de la capacité de défense du pays et, finalement, à la mise en cause de son indépendance et de sa sécurité.

Cette conception — fausse — de l'armée et des problèmes de défense est foncièrement militariste, au sens premier du mot : dans la mesure où elle fait de l'armée la seule institution échappant aux règles du débat démocratique. Cette intervention de l'armée dans les programmes scolaires est maintenant institutionnalisée sous la forme de la commission déjà évoquée, qui s'apparentera très vite à une commission de vigilance.

Les jeunes

Le protocole ouvre directement l'école à l'armée pour « améliorer l'information des jeunes sur les nécessités de la défense et la finalité du service national ». Coproduction de « documents pédagogiques », développement de contacts directs avec les militaires sont, là aussi, les moyens privilégiés de concrétisation de la démarche.

Le producteur dominant de cette coproduction sera le SIRPA (Service d'Informations et de Relations Publiques de l'Armée), dont les moyens sont considérables et sophistiqués. Plus largement, c'est à l'ensemble des activités scolaires et éducatives « qui peuvent concourir au développement de

l'esprit de défense » que l'armée est invitée à associer. Et on sait à quel point les jeunes, surtout en période de crise économique et d'instabilité culturelle, peuvent être sensibles aux images que l'armée sait donner d'elle-même.

Le sport

Le sport à l'armée pousse jusqu'au paroxysme ce que le SGEN appelle « l'idéologie sportive ». La coopération Armée-Education sur ce terrain peut rapidement prendre des dimensions importantes du fait du potentiel en hommes et matériels que l'armée peut offrir. Une telle coopération se traduirait sans nul doute par une régression au moment où notre travail pour une autre conception et une autre pratique de l'activité physique commence à porter ses premiers fruits.

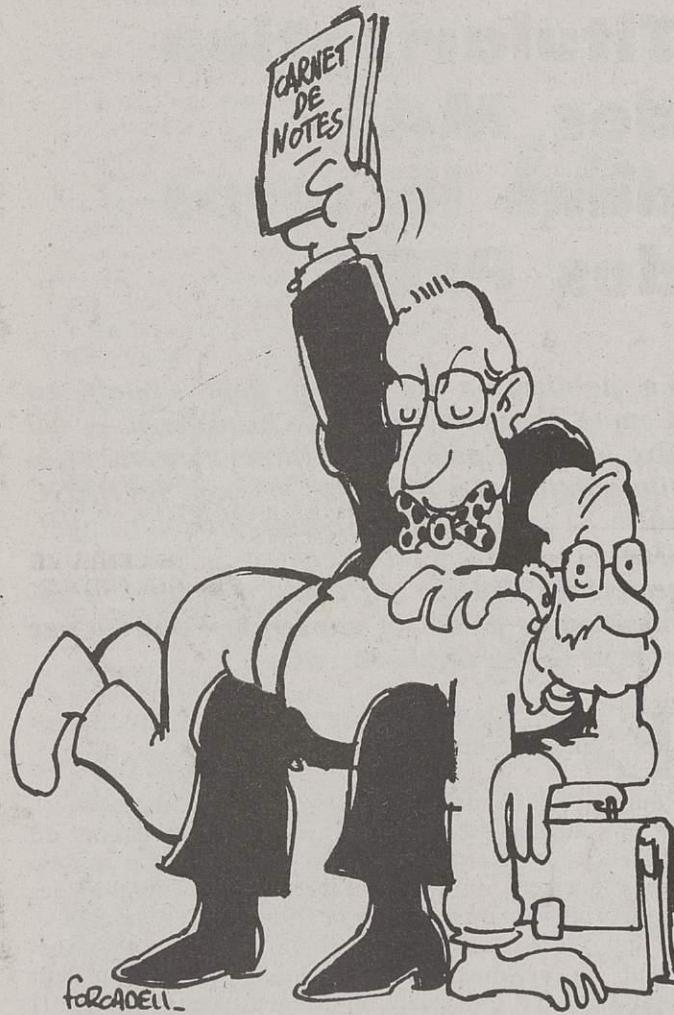
Notre action

Fondamentalement, ce protocole repose sur le mythe de la fusion des intérêts d'une armée inchangée et de la nation, du seul fait de l'arrivée de la gauche au pouvoir. S'il est bien de la responsabilité de

l'école de traiter des questions militaires dans leur dimension historique ou d'actualité cela ne peut se faire que sous sa seule responsabilité pédagogique même si les sollicitations peuvent venir de l'extérieur, cela ne peut se faire que si l'on reste dans le domaine de la formation critique. C'est pourquoi le SGEN-CFDT a décidé de prendre contact avec d'autres organisations pour demander au ministre de l'Education de dénoncer ce protocole et pour, en tout état de cause, le mettre en échec sur le terrain : par la production et la diffusion de documents répondant aux principes ici exposés ; par l'organisation de PAE ; par la mise sur pied d'une coordination chargée de veiller à la non-ingérence de l'armée dans les programmes et en s'opposant à toute action qui n'offrirait pas les conditions d'un débat contradictoire.

Yves DALMAU

(1) Pour la CFDT, défense et désarmement doivent être étroitement liés. Si l'action pour le désarmement ne peut être traitée en dehors des réalités de la défense, le caractère pressant de ces questions de défense ne doit pas amener à les considérer comme relevant du court terme, alors que l'action pour le désarmement relèverait du long terme. Pour la CFDT, au regard des problèmes de développement, de ceux de la démocratie, du risque d'holocauste, l'urgence c'est le désarmement.



Dans le 1^{er} degré

Pour le SGEN-CFDT la lutte contre l'inspection dans le 1^{er} degré a le même objectif : sa suppression, et repose sur les mêmes motivations. Mais les conditions de l'action sont différentes : la perception de l'inspection n'est pas la même que dans le second degré du fait de son double rôle pédagogique et administratif. De plus, la structure des établissements et l'implantation du SGEN ne sont pas de même nature. Aussi a-t-il été décidé d'appeler les personnels à recourir aux formes d'actions les plus appropriées à chaque situation.

Mais pour marquer cette volonté du syndicat général d'en finir avec l'inspection, le SGEN rendra publique à la mi-juin, outre ses objectifs et les actions menées, une liste de 1 000 instituteurs ayant refusé l'inspection, preuve point d'appui pour une extension de cette campagne.

Organiser les refus d'inspection

La décision du ministre de l'Education nationale de maintenir le système de l'inspection et de la notation pédagogique constitue pour le SGEN-CFDT un regrettable faux pas (Voir SU n° 837) C'est pourquoi le SGEN a décidé d'engager une vigoureuse campagne contre l'inspection en faisant du refus d'inspection dans les établissements du second degré, sa modalité d'action privilégiée.

Cette décision n'exclut pas les autres formes de contestation et de harcèlement, mais marque la volonté d'accentuer notre pression en un domaine décisif.

Pour supporter cette action, le SGEN-CFDT lance *un manifeste national de refus collectif de l'inspection* par lequel les personnels signataires :

- parce qu'ils veulent en tout état de cause en finir avec l'inspection ;
- parce qu'ils veulent constituer des équipes pédagogiques responsables, élaborant et mettant en œuvre leurs propres projets et contenus éducatifs dans le cadre d'objectifs nationaux ;
- parce qu'ils veulent substituer à un contrôle formel et bureaucratique un système fondé sur le contrat autour d'un projet entre l'équipe pédagogique, les formés et les autres parties prenantes de l'acte éducatif ;
- parce qu'ils veulent que le ministre de l'Education nationale ouvre des négociations pour un nouveau système d'évaluation organisé sur la base de quatre principes :
 - une instance d'évaluation diverse dans sa composition,
 - une instance d'évaluation indépendante de l'administration et des pouvoirs politiques et sans aucun pouvoir hiérarchique sur les personnels, donc sans le moindre pouvoir de notation et de sanction,
 - une instance compétente à l'égard de toutes les parties de l'Education nationale : équipes, établissements, administration, collectivités locales ,
 - un mode de résolution des difficultés fondé sur le débat et le contrat .
- parce qu'ils veulent que l'animation pédagogique soit distincte de l'évaluation, et qu'elle soit confiée à des praticiens affectés sur ces missions pour un temps limité ;

DECIDENT

DE REFUSER COLLECTIVEMENT L'INSPECTION.

Ces actions de refus collectif doivent déboucher sur des refus plus larges visant à multiplier les établissements et les secteurs « interdits à l'inspection ». (1)

(1) Dès le prochain SU des comptes rendus d'action de refus d'inspection...

Suppléants éventuels Le bout du tunnel ?

Depuis mai 81, le SGEN-CFDT n'a eu de cesse de voir mis en place un plan de titularisation de l'ensemble des non-titulaires incluant donc les suppléants-éventuels du premier degré. Il aura fallu attendre deux ans pour voir s'ouvrir des perspectives sérieuses en ce domaine. Il est vrai que nous étions les seuls à intervenir pour que d'autres procédures que celle du concours interne permettent leur intégration (1).

Un décret, entrant dans le cadre de la loi Le Pors adoptée en première lecture par le Parlement, est aujourd'hui en préparation. Il doit permettre d'intégrer l'ensemble des non-titulaires en exercice en 82-83 y compris ceux qui ne remplissent pas les conditions pour se présenter au concours interne (suppléants ayant échoué trois fois ou plus, suppléants exerçant dans les CES, suppléants ne remplissant pas les conditions d'âge ou de

deviennent vacants en cours d'année scolaire. Là encore ces propositions, que nous avons été les seuls à porter, devraient devenir réalité pour la prochaine rentrée.

Il reste néanmoins à faire en sorte que le coup d'arrêt qui sera ainsi porté à l'emploi de personnels sans garantie soit complété par une gestion plus rigoureuse des personnels titulaires même si cela implique quelques contraintes. Si ce n'était pas le



titre, instituteurs-remplaçants n'ayant pas obtenu le CAP, non-titulaires exerçant dans les TOM ou à l'étranger). Le concours interne serait maintenu cette année dans le seul but d'accélérer le processus d'intégration (90 jours de suppléances sont nécessaires pour s'y présenter, le projet de loi prévoit deux ans d'exercice pour prétendre à la titularisation).

Mais la titularisation des suppléants actuellement en fonction ne serait pas suffisante si elle ne s'accompagnait pas de modalités de recrutement permettant d'éviter l'emploi de nouveaux auxiliaires. C'est le sens de la proposition qu'a faite le SGEN-CFDT d'une procédure de « pré-recrutement » permettant de dissocier la date d'obtention du concours et la date effective du recrutement. En effet, de nombreux postes

cas, nous prendrions le risque de voir la situation déraper à nouveau.

Aussi le SGEN-CFDT a demandé que soient recensées avec précision les causes de vacances de postes en cours d'année (départs en retraite, disponibilité,...) et que soient négociées des mesures permettant d'en limiter le nombre.

Notre action constante pour la titularisation des suppléants éventuels et l'arrêt de leur recrutement va enfin aboutir, il convient d'en faire un acquis définitif.

Philippe ANTOINE

(1) Il n'est pas inutile de rappeler que le SNI avait approuvé au CTPM la création du concours interne et le licenciement des suppléants ayant échoué trois fois à celui-ci.

Titularisation des MA dans le corps des PEGC

La publication du décret déjà soumis au Comité Technique Paritaire Ministériel — qui fixe les principales dispositions concernant la titularisation des MA dans le corps des PEGC entre 83 et 85 doit intervenir prochainement. Dans ce cadre, le ministère a soumis au secrétariat fédéral certaines modalités d'application de ce décret qui feront l'objet d'une note de service publiée au BO.

En 1983, environ quatre mille cinq cents titularisations seront prévues.

Pourront être candidats, les MA :

- qui auront été recrutés avant la publication du décret pour exercer dans un établissement public d'enseignement du second degré ou de formation des maîtres relevant du ministère de l'Education nationale,
- qui justifient de deux ans de services d'enseignement du premier cycle à temps complet ou leur équivalent (ce qui exclut injustement certains MA III ayant exercé essentiellement dans le second cycle) ou quatre ans pour les MA qui n'ont pas subi avec succès les épreuves sanctionnant la 1^{re} année du premier cycle d'enseignement supérieur.

Cette titularisation ne concernera que les MA de troisième catégorie. Celle des MA de 2^e catégorie ne pourra intervenir dans ce corps qu'en 1984 et 1985. Explication donnée par le ministère « le souci d'écartier les doubles inscriptions (dans le cadre des AE et dans celui des PEGC) qui ne manqueraient pas de compliquer la tâche des services de gestion à un moment où leur attention se concentre sur le respect du calendrier de la préparation de la rentrée ».

Le SGEN-CFDT a fortement regretté qu'une harmonisation des procédures de titularisation dans les différents corps n'ait pas été prévue suffisamment longtemps à l'avance. Il a rappelé au ministère qu'il défendait pour les MA le droit d'opter entre le corps des AE et le corps des PEGC et a, par conséquent, désapprouvé cette mesure. Il continue à demander la prise en compte de l'ensemble des années effectuées comme non-titulaire pour l'affectation en tant que titulaire dans le cadre d'un seul mouvement dans chaque corps ainsi que, parallèlement à cette titularisation, un plan d'intégration des AE dans le corps des certifiés.

Enfin, le SGEN-CFDT est également intervenu pour que, dès cette année, la titularisation des MA III documentalistes dans le corps des PEGC avec maintien en documentation puisse être assurée.

J. Michel BOULLIER

Attention

Date limite probable de dépôt des dossiers de candidature auprès des chefs d'établissements : 19 avril 1983

Date limite des opérations d'établissement de la liste d'aptitude dans chaque académie : 17 juin 1983.

Respecter les droits de l'homme

Depuis le coup d'Etat fomenté en 1975 avec l'aide du gouvernement Giscard d'Estaing et de mercenaires étrangers dont Bob Denard, la situation semble s'aggraver aux Comores où les libertés fondamentales sont loin d'être toujours respectées. Neuf militants du Front Démocratique, mouvement d'opposition constitué lors des élections générales en 1982, ont été arrêtés en début d'années sous le faux prétexte d'être les rédacteurs en chef d'un journal d'opposition « Ushe ».

Passés en jugement, trois d'entre eux ont été libérés et les autres (dont quatre enseignants) ont été condamnés à trois ou quatre mois de prison. Le pouvoir vient de faire appel et ils doivent être à nouveau déférés devant les tribunaux. Le SGEN-CFDT est intervenu pour le respect des droits de la défense et la libération de ces camarades.

SALVADOR

Pour sauver l'université

Envahie par l'armée en 1980 qui a tué des dizaines de personnes dont le recteur et détruit le matériel, l'université est malgré tout bien vivante. Elle participe activement aux luttes du pays pour sa libération. Actuellement les enseignants encore rémunérés et les étudiants contribuent aux salaires des autres et aux frais pédagogiques. De nombreux cours sont donnés dans des maisons particulières.

Un comité de soutien international s'est constitué. L'objectif est de faire inscrire des milliers d'étudiants et de professeurs de par le monde à l'Université d'El Salvador. Partie d'Amérique latine, la campagne se développe en Europe.

Les camarades qui le souhaitent peuvent s'associer à ce mouvement soit en adhérant au comité de soutien français soit en distribuant affiches et certificats d'inscription symboliques. S'adresser à :

Bernard Prum — Bâtiment 245 (MAT) — Faculté 91405 Orsay

EXPOSITION

30 ans d'histoire de l'enfant du Quart Monde

Dans tous les pays, existe une couche de population sous-prolétariaire, urbaine et rurale, située au pied de l'échelle sociale, et qui vit dans l'extrême pauvreté et l'ignorance. On estime qu'environ 10 millions de personnes en Europe occidentale appartiennent au Quart Monde, dont plus de 2 millions en France. Les enfants du Quart Monde sont des millions dans les pays industrialisés et représentent au moins 5 % de la population infantile. On en compte plus de 5 millions dans la seule Europe des dix.

du 28 Mars au 30 septembre

INRP. (Galerie Condorcet)

29 Rue d'Ulm — 75005 Paris

du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

Entrée gratuite.

COLLEGES

Le 21 mars et après ?

La première journée nationale d'information-réflexion vient de se dérouler dans l'ensemble des collèges ; pour certains établissements il s'agissait bien d'une première, pour d'autres d'une nouvelle étape dans un débat déjà existant. Il est de la responsabilité de chaque section de faire que cette journée ne soit pas une simple parenthèse dans la vie de l'établissement.

Cette journée doit trouver un prolongement permettant ainsi d'élaborer, en mai, lors de la seconde journée, des propositions concrètes pour le fonctionnement du collège dès la rentrée 1983. Une journée ne suffit certainement pas et le débat doit se prolonger entre tous les personnels et usagers : mais il n'est pas évident de trouver le temps pour cela, compte tenu des charges de travail des uns et des autres. Chaque section syndicale du SGEN-CFDT se doit donc d'effectuer un bilan des débats, en référer à son syndicat, formuler des propositions et poser un certain nombre de conditions pour la suite.

La constitution de groupes permanents regroupant des personnels et des usagers, travaillant sur un thème précis, se réunissant suivant un calendrier préétabli en commun, peut aider à une préparation efficace de la seconde journée. Ces groupes pourraient ainsi déblayer le terrain et faire des propositions concrètes en mai.

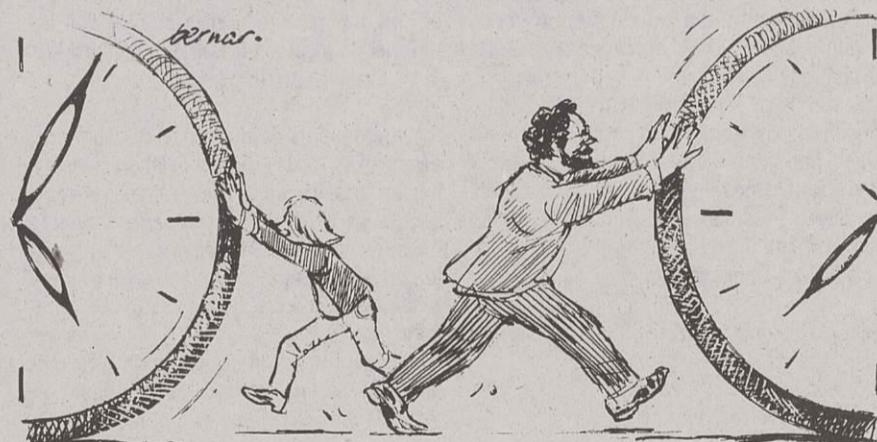
Non à la guerre des catégories

La délégation du SGEN-CFDT qui vient d'être reçue en audience par la Direction des Collèges (DC) a eu la surprise de constater une certaine impréparation ou ignorance de la DC tant vis-à-vis du rapport Legrand que de nos propres propositions pourtant explicitées à de nombreuses reprises. En particulier face à une certaine méconnaissance de la situation dans les collèges, nous avons fait savoir à nos interlocuteurs que si la lettre de la Direction des collèges pour la préparation du 21 mars nous agréait, il fallait insister sur le débat ouvert et libre dans chaque établissement. Nous avons aussi souhaité que le ministère ne prenne aucune mesure qui rallumerait une sorte de « guerre des catégories » et qui torpillerait à l'avance toute transformation des collèges.

Nous avions cru aussi comprendre

que le SNI (cf. « l'école libératrice du 4 décembre 1982 ») acceptait de s'inscrire dans le type de réforme avancé par Legrand. Sur les services n'écrivait-il pas que « les propositions avancées vont dans le sens de ses revendications (...) — même horaire de service pour tous — prise en compte, dans le service défini, de toutes les dimensions qui le constituent — diminution incontestable (...) de la charge de travail des PEGC et des institu-

voire 50 mn) + 5 heures (concertation-tutorat...) — et pour rééquilibrer les disciplines en incluant la dimension interdisciplinaire. Sur ces deux points il reste beaucoup de choses à faire : ce sont de vieilles habitudes à remettre en cause ; mais les expériences et les travaux de recherche ne manquent pas : il est de la responsabilité du ministère de les faire connaître pour permettre à chaque collège d'inscrire, compte tenu de



teurs des collèges » — Alors que signifie la pétition sur les 18 heures ?

Il est évident que tout PEGC, dans un premier temps ne peut que signer une telle pétition ; mais revendiquer 18 h — et le SGEN-CFDT a été un ardent partisan d'une telle revendication puisqu'il a essayé, en vain, dans le passé de lancer les personnels dans des opérations « 18 h pour tous » — ne change rien à l'ensemble des problèmes que pose le collège aujourd'hui.

Service et formation continue

Pour nous, le problème doit être abordé globalement : les horaires des professeurs et ceux des jeunes doivent être revus pour, à la fois, aligner l'ensemble des enseignants sur un horaire équivalent (géré par l'équipe) qui, dans l'immédiat, pourrait être calculé sur la base de 16 séquences (55 mn de cours,

sa propre réalité, ces données dans une nouvelle organisation.

Autre point essentiel : la formation continue doit être un instrument de cette transformation. Si, au plan national, le SGEN-CFDT a demandé qu'une priorité soit accordée au thème du travail en équipe et de l'interdisciplinarité, la crédibilité d'une telle revendication dépend entièrement des choix des personnels. C'est bien au plan de l'établissement ou du district qu'une telle exigence doit être formulée et trouver sa réponse. La première journée d'information-réflexion a permis de poser toute une série de problèmes ; il faut maintenant les résoudre en travaillant ensemble et en posant les problèmes des élèves et ceux des personnels. Le débat doit se prolonger car le collège de demain est encore à construire.

Michel DEBON
J.C. GUERIN

SAINT-NAZAIRE

Un forum école réussi



DR

A l'initiative du SGEN-CFDT, la CSF, la JOC, la FCPE, la CSCV et le SGEN de Saint-Nazaire ont organisé le 12 février 1983 un « FORUM ECOLE » : de la Maternelle à l'Université. A la grande surprise des organisateurs, la salle de deux cents places était pratiquement pleine : des enseignants, bien sûr, pas tous du SGEN d'ailleurs, mais aussi beaucoup de parents et d'élèves, du lycée ou de l'école expérimentale essentiellement.

A près une introduction et un rappel historique de l'école française de 1882 à nos jours (bref mais instructif) consigne fut donnée de se répartir en groupes de discussion. Pour la première fois, parents, enseignants et personnels de l'éducation, élèves, se retrouvent en dehors du cadre strict de l'école ; la bonne participation des uns et des autres aux travaux en commissions était un autre signe de cette dynamique de réflexion. Des stands de librairie étaient tenus par les organisations animatrices du forum mais aussi par les CRAP (Cercles Régionaux d'Action Pédagogique) et le GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) qui avaient répondu à notre invitation. (L'ICEM s'étant excusée).

Sept carrefours étaient prévus autour de deux grands axes ;
1) échec scolaire et innovation,
2) le rôle des différents partenaires,

Quatre se sont préoccupés de l'échec scolaire et de l'innovation (un des thèmes choisis au départ), chacun à un niveau différent : primaire, collèges, lycées et LEP. Il n'y eut que trois groupes pour étudier le rôle des différents partenaires, lycée et LEP étant regroupés.

Après environ 1 h 30 tout le monde eut droit à une récréation bien méritée et à des rafraîchissements (payants) distribués au bar de la Maison du peuple.

L'un des points de départ de ce débat était les projets pédagogiques élaborés sur la région nazairienne. Certains ayant vu le jour, comme le lycée expérimental. D'autres demeurés théoriques. « Pas seulement par manque de moyens, mais aussi pour s'être heurtés à une inertie des structures scolaires ».

Un leitmotiv, de la primaire au lycée : la nécessité d'un travail pédagogique en équipe, pluridisciplinaire, où la démarche

éducative soit fondée sur une analyse la plus fine possible de la situation de départ de l'enfant, et sur la définition d'un projet cohérent, souple, objet de remises en cause régulières.

L'échec scolaire doit être combattu par des moyens adaptés à chaque niveau, à chaque enfant. Alléger les effectifs, respecter les rythmes des enfants, dédramatiser l'apprentissage de la lecture, assurer la formation continue des enseignants, décloisonner l'école sont quelquesunes des solutions évoquées pour le primaire. Dans le secondaire l'interdisciplinarité, l'association des parents à l'élaboration des projets éducatifs, la révision des programmes et des méthodes d'évaluation, la nécessité de bilans réguliers, ont été avancées, mais largement nuancées aussi : la notion d'échec est variable selon les sections, les types d'établissement.

En ce qui concerne le rôle des divers partenaires un constat était fait : « il n'existe actuellement aucune structure collective officielle d'accueil des parents dans l'école primaire ». Leur participation à la gestion matérielle et financière de l'école était avec l'ouverture des conseils d'école, une suggestion : « l'instituteur est maître de sa pédagogie, mais doit l'expliquer aux parents ». Responsabiliser les élèves, réfléchir sur la notion de « participation » dans l'école des divers partenaires, étaient enfin les grands axes du débat sur le secondaire. Avec une constante au fil des discussions : pas de grandes phrases, pas de grandes théories, mais des actions, des initiatives concrètes, pour construire avec tous une école remplissant au mieux son rôle.

Il semble souhaitable qu'une telle initiative se reproduise et l'occasion en sera sans doute donnée dans un avenir proche à l'occasion des changements qui se préparent à tous les niveaux de l'enseignement.

petites annonces *

• Echanges

Echange maison en Alsace avec maison ou appartement en Bretagne (proche littoral) été 83 (3 ou 4 semaines). Contacter J.P. Gutfreund 5, rue de la Ferme - 68700 Cernay.

• Logement

Fils de collègues province, travaillant à Levallois-Perret, cherche logement à louer. Téléphoner au 249.33.43 ou écrire : Campion, Montgermont 35760 St-Grégoire.

• Classes transplantées

L'APASEC (Association Picarde d'Action Sociale Educative et Culturelle)

Centres de Broyes — 60120 Breteuil — Tél : (4) 451.92.43 accueille des stages, réunions, classes nature toute l'année, en pension ou demi-pension. Parc de 18 hectares en milieu rural. Une équipe d'animation à votre service pour vous aider à préparer ou animer votre séjour. Activités possibles : équitation, tissage, poterie, photo, vidéo, construction de jeux de société, spectacle, etc. Renseignements sur demande.

Située entre lacs et montagnes, au cœur du Jura, à partir du chalet qu'elle gère, l'Association Rurale et Touristique du Mont d'Or accueille en pension complète : classes vertes, classes transplantées, voyages de fin d'année.

Pour toute documentation gratuite et tout renseignement, contacter : ARTMO du Mont d'Or, 25370 Les Longevilles Mont d'Or. Tél. : (81) 49.90.95.

• Stages

Des stages d'initiation à la sculpture sur bois sont organisés en Sel de Bretagne (35) pendant les vacances scolaires.

Quand ? du 4 au 8 juillet, du 18 au 22 juillet, du 1^{er} au 15 août, du 22 au 26 août, du 5 au 9 septembre.

Où ? dans un charmant village de 500 habitants situé à 30 km au sud de Rennes.

Pour tous renseignements et inscriptions : Eugène Aulnette, sculpteur sur bois, « Au Doën Vras » 35320 Le Sel de Bretagne Tél. : 44.67.40.

L'association AFT Groupe (association loi 1901) propose (par le biais de séminaires de sensibilisation et de cycles d'approfondissement), un mode de relation pédagogique qui respecte les besoins et les

valeurs de chacun, permet un apprentissage plus efficace et développe l'autonomie, la responsabilité, l'autodiscipline.

Pour tous renseignements : AFT Groupe 5, rue de Fleurus 75006 Paris. Tél (1) 222.22.56.

• Loisirs

L'association « en attendant le printemps » et les films Cosmos vous invitent à assister à : L'enfant aux yeux magiques, comédie musicale science-fiction intégrant le cinéma en relief pour enfants de 4 à 12 ans jouée et chantée par Martin, Julie et Bastien du 9 mars au 1^{er} avril 1983, à 9 h 30 et 14 h 30, les mercredis, jeudis, vendredis et vacances scolaires, à 14 h 30, les samedis et dimanches au cinéma Cosmos, 76 rue de Rennes 75006 Paris (métro Rennes ou St-Sulpice). Tél : 370.71.93.

Un questionnaire scandaleux ?

« Lyon, un nouveau questionnaire scandaleux », titrait le *Figaro* du samedi 12 février. « Découvert » après « l'affaire de Rouen » (1), le questionnaire de Lyon a été exploité par la presse de droite qui a monté l'affaire de toutes pièces. Elle est intéressante à plus d'un titre.

En début d'année, un collègue, syndiqué SGEN-CFDT dans la section de SES-option en 1ère, propose à ses élèves de travailler l'un des thèmes de sociologie (la culture et les cultures) à partir d'un questionnaire sur la « culture lycéenne » que les élèves élaboreraient, distribueraient à leurs camarades, dépouilleraient par équipes. La méthodologie est fréquemment utilisée en SES : ce professeur l'a déjà expérimentée, notamment à propos d'un questionnaire sur le même thème il y a quelques années. Il se propose d'ailleurs d'en comparer les résultats avec ceux de cette année.

Ca marche ! Les élèves sont intéressés : ils viennent le vendredi de 12 à 13 h et de 17 à 18 h suivre cette option, certains ne mangent qu'un sandwich pour pouvoir le faire, car ils ont ce jour-là 9 heures de cours à la suite. En plus des questions traditionnelles sur lecture, cinéma, vacances, les élèves souhaitent poser des questions sur les convictions politiques et religieuses, leur vision du couple, du service militaire, la drogue, les classes sociales. Il s'agit dans leur esprit, même malhabilement, de débusquer les racismes et les préjugés : c'est le sujet même du cours, la reconnaissance de l'Autre.

Les questionnaires sont distribués dès novembre par d'autres collègues intéressés dans le cadre des classes de 1ère et terminales ; ils sont remplis par les élèves en leur présence au début de leur cours. Ils sont strictement anonymes. Le dépouillement a lieu en janvier comme prévu. Il est presque terminé, lorsque le 24 janvier, la présidente locale de la PEEP, en conseil d'établissement, se déclare choquée par certaines questions. Le professeur incriminé, délégué des professeurs au CE, essaie d'apaiser le différend au cours d'une discussion qui se poursuit courtoisement à l'issue du CE, ceci d'autant plus qu'il connaît bien les représentantes de la PEEP, dont il a eu plusieurs fois les enfants en tant qu'élèves.

Une semaine plus tard, le 1er février, notre collègue apprend avec surprise par le proviseur que le bureau de la PEEP a dénoncé à l'unanimité « son » questionnaire aux hautes instances académiques, au nom du bon sens, de la bienséance et de la morale, allant même jusqu'à poser la question (pourtant strictement pédagogique) de



l'intérêt d'un questionnaire en classe de SES.

Les sections locales SGEN et SNES écrivent au recteur une lettre de mise au point. Parallèlement, la FCPE affirme son entier soutien au professeur.

L'affaire semble devoir en rester là, quand on apprend le vendredi 11 février que l'attaché de presse de M. Schléret, président national de la PEEP, a communiqué la photocopie du questionnaire et de la plainte des parents au recteur à tous les quotidiens parisiens. Dès le lendemain, c'est l'article du *Figaro*, cinq colonnes à la une, photo à l'appui, dans la même typographie que les dernières nouvelles sur Klaus Barbie ! Il pose en conclusion cette question : « *S'agit-il d'une détestable mode, ou de l'application d'un plan conçu par une école de pensée politico-syndicale ?* »

Sur la lancée, tous les organes de presse et de radio se ruent sur le lycée Récamier. Le mardi 15, Mardi-gras, c'est la folle journée. Le standard est bloqué, et devant la porte RTL, RMC, France-Inter, l'AFP questionnent sur le questionnaire les élèves déguisés et médusés.

Les questions sont toujours les mêmes, celles de la PEEP :

- le prof n'a-t-il pas purement et simplement imposé le questionnaire ?
- n'a-t-il pas cédé à la pression « d'un groupuscule d'élèves politiquement captifs » ?
- n'y a-t-il pas complot se répandant nationalement ?

Dans le même temps, P. Gravillon, qui propose à la rédaction du Progrès de Lyon

Celle-ci, par la voix de sa présidente, réaffirme qu'elle a toujours entretenu d'excellentes relations avec le professeur, mais qu'il y eu manipulation, manœuvre politique ; elle proteste de son apolitisme.

C'est par-là que cette histoire absurde prend toute sa dimension, par-là qu'un questionnaire sans aucune prétention acquiert une portée sociologique et politique inattendue.

Il n'est que trop évident que l'exploitation du questionnaire fait partie d'une campagne d'intoxication politique, où tous les coups sont permis, où il s'agit de dénigrer systématiquement l'enseignement public, de le faire apparaître comme une école de la dégénérescence morale. C'est en ce sens que les sections syndicales SGEN-CFDT, puis SNES du lycée ont fait parvenir chacune une motion de protestation à la presse, de même que la FCPE. Aux insinuations calomnieuses du *Figaro*, les élèves de la classe concernée opposeront quant à eux un démenti en forme de motion qui recueillit en quelques heures 500 signatures de leurs camarades (soit à peu près la totalité des élèves présents à ce moment-là dans l'établissement).

Pour la section SGEN-CFDT du lycée Récamier — A. BERAUD

(1) Cf. SU n° 837 du 8 février 83.

Pour réfléchir

Le SGEN-CFDT s'est depuis longtemps prononcé pour le droit à l'initiative des enseignants et pour la reconnaissance des droits des jeunes. Ces positions méritent aujourd'hui d'être approfondies dans le cadre nouveau de l'autonomie des établissements, de leur ouverture sur l'environnement afin de mieux prendre en compte les aspirations des jeunes et de développer le travail en équipes. « L'affaire » du lycée Récamier à Lyon montre à l'évidence que ces pratiques nouvelles se heurtent à de nombreux obstacles et peuvent aboutir à des conflits divers. La contribution ci-dessus doit permettre aux sections de réfléchir à l'ensemble des questions abordées.

Le SGEN-CFDT, un outil et le change

Les deux textes qui suivent — adoptés par le Comité national des 3 et 4 mars — s'intègrent à la Résolution Générale publiée dans SU n° 836.

Celui sur le **Service des Personnels Agents et Administratifs** prend place au chapitre 3 de cette résolution en paragraphe 35 (page 20 de SU), celui sur la **Formation permanente** au paragraphe 4-6, chapitre 4 (page 23 du SU n° 836).

Ces deux textes sont bien évidemment, comme l'ensemble de la résolution, **soumis à amendements**. Compte-tenu de la date de leur parution **un calendrier dérogatoire** est prévu. **Les amendements sur ces deux textes seront reçus au secrétariat fédéral jusqu'au 18 avril pour être soumis au BNG des 21 et 22 avril.**

3.5 — Service des personnels agents et administratifs

3.5.1 - En revendiquant un abaissement prioritaire de la durée légale du travail à 35 heures par semaine pour les personnels autre que les enseignants, le SGEN-CFDT s'inscrit dans une politique de réduction des inégalités.

3.5.2 - Dans cette perspectives et dans le cadre des transformations nécessaires du service public, le SGEN-CFDT se prononce pour une nouvelle définition de l'organisation du travail des différents personnels agents et administratifs qui — reconnaissant leur rôle et leur place dans l'espace social éducatif — prendre en compte :

3.5.2.1 - l'amélioration de leurs conditions de travail tant par une nouvelle organisation des tâches que par une nouvelle durée du service ramenée prioritairement à 35 heures hebdomadaires en moyenne (sans dépassement des 40 heures par semaine avec deux jours de repos consécutifs).

3.5.2.2 - la nécessité d'un travail d'équipe et d'une participation effective à la vie de l'établissement passant notamment par la mise en place d'équipes éducatives, d'équipes de recherche et d'équipes de service.

3.5.2.3 - La participation aux différentes équipes comme faisant partie intégrante de service des personnels : cette participation ainsi que la formation continue seront donc intégrées au temps de travail.

3.5.2.4 - les besoins en personnels, en conditions d'accueil en moyens de fonctionnement, en ouverture des établissements aux publics pour mettre le service public de formation en capacité de répondre aux demandes sociales des différents usagers.

3.5.3 - Pour le SGEN-CFDT l'organisation des services des personnels, agents, techniciens, ouvriers, administratifs, ingénieurs, de santé, doit permettre et favoriser, sous des formes adaptées aux différents types d'établissements :

3.5.3.1 - leur participation effective à l'animation, à la vie scolaire ou universitaire, à l'équipe éducative, à l'équipe de recherche.

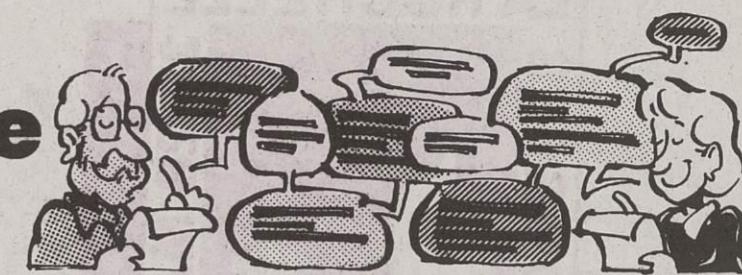
3.5.3.2 - leur contrôle réel sur l'élaboration, l'organisation, le contenu, les finalités et la répartition de leurs tâches spécifiques.

3.5.4 - Le congrès du SGEN-CFDT revendique en conséquence que, dans l'immédiat :

3.5.4.1 - Les postes nécessaires à l'amélioration des conditions de travail, à la compensation des réductions d'horaire et aux remplacements soient créés.



pour l'action collective et le changement social



4.6. - Formation permanente

4.6.1. - L'enjeu social, culturel, économique et régional de la formation

4.6.1.1 - La formation permanente s'inscrit dans la perspective d'éducation permanente. Elle recouvre à la fois des formations culturelles correspondant aux droits individuels qui impliquent choix et épanouissement personnels, des formations favorisant l'intervention de groupes sociaux en tant qu'acteurs de la vie sociale, ainsi que des actions de formation professionnelle continue (promotion, recyclage, reconversion).

4.6.1.2 - L'enjeu régional
Les objectifs de développement économique et social des régions posent le problème des relations entre l'emploi et la formation. La formation permanente a à prendre toute sa place dans la définition des priorités économiques et industrielles et ne pas être limitée à des mesures d'accompagnement de politiques industrielles nationales préalablement déterminées (politiques des filières... ; introduction et développement des nouvelles technologies). Elle s'inscrit aussi dans le cadre d'options nationales prioritaires ainsi que de coopérations européennes et internationales. Dans cette perspective, la formation permanente s'inscrit dans une planification régionale et dans la carte des formations. De même, l'actuel dispositif des 16-25 ans doit se situer dans une politique régionale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de développement.

4.6.2. - Un service public de formation permanente pluraliste (EN, autres ministères, secteurs associatifs...) au service des usagers, géré démocratiquement.

4.6.2.1 - Il s'agit de permettre aux organismes relevant du secteur public d'assurer aux demandeurs de formation un véritable service public, et de les soustraire à la concurrence acharnée qui amène à considérer les demandeurs comme de simples clients tout juste bons à payer ; ce qui implique la possibilité d'accès à tous, principalement aux publics non « rentables » et la définition des priorités sociales en matière de formation.

4.6.2.2 - Ce service public doit travailler en articulation avec le service public de formation initiale du MEN. L'existence juridique du service de formation continue est une condition à cette articulation, qui devrait permettre l'établissement de conventions notamment entre établissements de FI et GRETA (locaux, équipements, partage de service des personnels de FI) et des interventions jumelées dans des actions communales d'âge en faveur d'une prise en compte globale de formation et services des personnels...) à l'actuel dispositif mis en place.

4.6.3. - Un établissement public régional de formation permanente, assurant en lien avec le conseil régional et le Comité Régional de Formation Professionnelle, la régulation des fonds et des actions par la mutualisation régionale des fonds (publics et partie du 1% finançant les actions des organismes dont une part est consacrée au financement des postes gagés) et le passage de convention avec des organismes (GRETA, Centres Universitaires de Formation Permanente, associations...) sur des objectifs de formation, en lien avec le CAFOC.

4.6.4. - une démarche conventionnelle entre organismes dispensateurs de formation, entreprises au sens large et demandeurs de formation.
Ce qui implique des structures spécifiques et autonomes pour les organismes de formation permanente dépendant du MEN.

4.6.4.1 - La transformation des actuels GRETA, à l'initiative des conseils d'établissements, en structures permanentes et autonomes dans le cadre du district, est une condition nécessaire pour une définition et une gestion de la formation continue, incluant les problèmes budgétaires, se situant pleinement dans la région et permettant de rompre avec la logique actuelle des heures supplémentaires et des indemnités. La possibilité pour les personnels de formation initiale et de formation continue qui le souhaitent de partager leurs services entre FI et FC est garantie, notamment par le recours aux postes gagés.

4.6.4.2 - Les structures retenues doivent garantir une gestion démocratique avec des représentants élus des personnels et des usagers, la participation de l'administration.

4.6.4.3 - La forme privilégiée de cette démarche conventionnelle pourrait être, notamment au niveau du bassin d'emploi, la constitution de GIP (Groupements d'Intérêt Public), en lien avec les comités locaux pour l'emploi.

4.6.5. - Un emploi garanti pour les personnels par leur intégration dans la Fonction publique pour ceux qui sont actuellement employés par le secteur public.
Dans l'immédiat l'ensemble des personnels doit bénéficier des droits reconnus aux travailleurs de la Fonction publique. A court terme, la contractualisation à durée indéterminée pour tous les personnels stables, impliquant un salaire mensuel, des droits sociaux, la reconnaissance des fonctions exercées et le droit à la formation ainsi que la mise en place de commissions du personnel.

4.6.6. - L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

4.6.6.1 - Le service public de formation permanente doit être en capacité d'être le lieu privilégié de la réponse éducative aux situations et aux demandes diversifiées des jeunes — en particulier au sein de l'actuel dispositif des 16-25 ans — de les analyser et de contribuer à leur apporter des réponses en lien avec le système de FI et les associations, organismes et collectivités locales et régionales, avec lesquels il est en relation par le biais de l'EPR.

4.6.6.2 - Son existence doit permettre de capitaliser les expériences déjà acquises en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de tirer des bilans, et à partir d'eux de proposer d'importantes modifications (nature des actions, accueil et analyse des demandes des jeunes, refus des tranches d'âge en faveur d'une prise en compte globale de formation et services des personnels...) à l'actuel dispositif mis en place.

4.6.6.3 - Il doit également, dans le cadre de ses relations conventionnelles avec l'EPR, prendre des contacts avec les entreprises et l'environnement économique et social, local et régional, dans lequel se déroulent les actions d'insertion et de qualification des jeunes.

4.6.6.4 - Il a, enfin, vocation à établir des priorités en matière des jeunes à accueillir et à proposer des interventions adaptées au milieu rural tout particulièrement.



Expression des syndicats dans la presse fédérale — Art. 8-3 du règlement intérieur du congrès :

« Dans le cadre de la préparation du congrès, les syndicats auront la possibilité de proposer des tribunes consacrées aux débats en cours (activité, résolution générale). La publication de ces tribunes dans SU commencera à partir du numéro paraissant le 21 mars. Chaque tribune ne pourra pas dépasser 2 feuillets 1/2 en présentation normalisée. Elles disposeront de 4 pages au maximum dans le SU du 21 mars, d'une page dans le numéro suivant, et de 2 pages dans celui du 9 mai. Cela équivaut à une capacité de 14 tribunes. Une commission de 6 membres désignés par le CN procédera au

choix des textes à publier au cas où les demandes seraient supérieures aux possibilités indiquées ci-dessus. Les choix de cette commission ne seront pas susceptibles d'appel. La commission se réunira le 9 mars. Les tribunes seront reçues au secteur Information du SGEN jusqu'au 7 mars, dernier délai (1).

Les tribunes qui ne trouveraient pas place dans SU pourront, à la demande des syndicats concernés, être publiées dans BREFS, sous réserve de respecter les limites de 2 feuillets 1/2 ».

(1) Le comité national des 3 et 4 mars a prévu une nouvelle commission des tribunes le 25 mars pour examiner les tribunes parvenues au secrétariat fédéral jusqu'au 24 mars.

Soutien critique : quel contenu ?

« A propos du paragraphe I.I du projet de Résolution Générale, nous préférons intervenir sous la forme d'une tribune dans SU, plutôt qu'à travers un amendement. C'est que ce paragraphe évoque le problème central des rapports du syndicalisme et d'un gouvernement de gauche ; problème qui nous interroge sans que s'impose à nous une solution définitive. La formule adoptée par la CFDT de « soutien critique » est essentiellement formelle et laisse largement ouverte la question de son contenu.

Le soutien implique une certaine soumission au principe du « tout-politique » tandis que la critique suppose et revendique l'émancipation du mouvement syndical à l'égard du gouvernement. Une telle position laisse l'initiative au politique qui, seul, aurait vocation de définir l'intérêt général, tandis que dans cette distribution des rôles, le syndicalisme semblerait condamné à un repli frileux sur la défense d'intérêts particuliers.

Le refus du « tout-politique »

n'est pas le refus de toute politique mais la volonté de donner une autre forme et un autre contenu à la politique. Il nous apparaît donc que les rapports entre un gouvernement de gauche qui maintient une conception largement traditionnelle de la politique — la politique comprise comme une fonction spécialisée, les forces sociales subordonnées aux directives des instances politiques, etc. — et le syndicalisme comme le pense la CFDT ne peuvent être que conflictuels.

Devons-nous le regretter ? Sûrement pas. Autant la formule de « soutien critique » nous apparaît enfermante sinon paralysante, autant celle du conflit nous semble prometteuse. Question de vocabulaire ? Sans doute ! Car le mouvement social est si atrophié qu'il est utile de la poser pour encourager la mise en place d'un nouveau comportement.

Après tout, l'échec de l'expérience de Gauche serait surtout l'échec du mouvement social ».

MARNE

Etre et durer

« Deux ans après, l'« état de grâce », c'est fini. Finie aussi la période pendant laquelle les militants du SGEN se reconnaissaient, parfois avec enthousiasme, dans certaines propositions ministrielles.

Dans l'Education et la recherche, la volonté de changement a mal résisté aux assauts du corporatisme et des féodalités établies ; une rentrée ratée, des reculades, un certain manque de courage politique de la part du gouvernement ont jeté le doute dans l'esprit de ceux-là mêmes qui, par leur action et leurs luttes, avaient rendu le 10 mai possible.

Dans ces circonstances, il faut s'attendre à une période difficile pour nos syndicats. En effet, la représentativité et la crédibilité du SGEN ont progressé, mais semblent depuis peu piétiner, voire enregistrer de légers reculs. Au

moment de décider, pour trois ans, de l'orientation du SGEN, le congrès de La Rochelle devra se poser la question : comment affronter une baisse possible de notre représentativité et de notre nombre d'adhérents ?

Pour sa part, le SGEN-CFDT Marne pense qu'une attitude lucide doit exclure deux tentatives : celle du découragement, tout d'abord, celle ensuite, plus insidieuse peut-être, de la perte d'identité.

Il est en effet facile de constater que nos orientations les plus novatrices (sur les collèges, les équipes, l'inspection, etc.) passent mal dans notre milieu professionnel, et encore plus mal au dehors, y compris chez nos camarades de la CFDT.

La tentation est alors grande de les laisser au vestiaire et de s'aligner, au moins temporairement, sur le

corporatisme dominant, pour éviter de perdre voix et adhérents. Face à ces deux tentations que nous repoussons, que proposons-nous ? De construire, en partant de nos acquis et en conservant nos buts, un SGEN plus solide, plus cohérent, plus efficace ; pour y arriver, deux mots clés : syndicalisation et formation.

Aujourd'hui, presque un quart des personnels, en moyenne, se reconnaissent dans nos idées ; nous n'en syndiquons qu'une faible partie. Il y a là une masse de syndiqués potentiels qu'il nous faut conquérir. Pour cela, une politique de syndicalisation et de développement énergique, précise et soutenue doit être la grande priorité de la fédération pendant les trois prochaines années.

Les idées audacieuses et ambitieuses élaborées par les instances nationales du SGEN sont parfois

si mal comprises « à la base » que certaines de nos sections reprennent les positions les plus corporatistes de nos adversaires ; c'est là que doit intervenir la formation. Nous avons un acquis : les centaines de militant(e)s que la fédéralisation a fait émerger. Nous avons un but : que chaque adhérent soit en capacité de s'approprier les positions du SGEN et de les défendre. Pour cela, il faut élaborer une politique ambitieuse de formation et d'information à tous les niveaux. Là doit être la deuxième grande priorité fédérale pour le mandat à venir.

Syndicalisation et formation sont les seuls moyens de rendre crédible notre action revendicative ; c'est à cette seule condition que nous pourrons affronter sans trop de mal un éventuel repli, et repartir ensuite vers un nouveau progrès de notre organisation et de nos idées. »



Le SGEN : un syndicat pour les adhérents ou des adhérents pour un syndicat ?

« Il y a trois ans à Andernos, dans la foulée du recentrage, l'équipe Béghain l'avait emporté après avoir développé une analyse de la situation qui était en substance la suivante : « Regardons le milieu enseignant tel qu'il est : les blocages sont multiples et ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique. Le SGEN-CFDT doit faire un effort patient d'approche pour déboucher sur des revendications crédibles, immédiates, significatives, portées par les personnels. etc. »

Le changement de gouvernement a fait voler en éclats cette analyse. Très rapidement le thème du changement est devenu le tube du SGEN-CFDT. On nous l'a mis à toutes les sauces accompagné dans SU de dessins d'une naïveté à faire pleurer mais très significatifs de la nouvelle stratégie du SGEN. « Hardi les gars, hardi les filles, c'est le moment. Beullac est parti, c'est maintenant qu'il faut chan-

ger. Il y a bien sûr quelques obstacles, en particulier la hiérarchie et les enseignants qui ne sont pas au SGEN-CFDT. Mais ça ne fait rien, vous y arriverez ». La direction de la fédération avançait ainsi l'hypothèse que le changement politique allait enclencher une dynamique nouvelle chez les personnels de l'Education et de la Recherche.

Nous ne voudrions pas faire de caricature. D'autres se chargeront probablement d'évoquer les fameux « couloirs du ministère » et les traditionnelles « négociations à froid ». Mais cette surévaluation du changement politique a de fait amené les têtes pensantes de la fédération à se contenter de développer un peu trop une stratégie du type « nous avons écrit la musique, à vous de souffler dans le clairon ». Du sommet nous élaborons les grandes idées. Il ne vous reste plus amis des syndicats qu'à les appliquer sur le terrain en

régulant les petits détails matériels. Veinards va !

Un exemple, parmi d'autres, révélateur de cette stratégie : celui des circulaires de rentrées. « Elles sont excellentes, nous les avons négociées nous dit-on. Servez-vous-en comme point d'appui à l'action syndicale ». Au BNG d'octobre, une majorité d'académies avait pourtant trouvé qu'elles n'étaient pas si bonnes que ça ces circulaires. Elles étaient même souvent inapplicables : pas de moyens supplémentaires, blocages de l'administration et de nos partenaires. Etc. Ça n'a pas empêché la direction de la Fédé de nous refaire le même coup pour celles de 83. Bis répétita placent, probablement. Et on s'étonnera après ça du décalage entre le sommet et la base.

Nous ne nous serions pas étendus aussi pesamment sur le passé en forçant autant le trait, si la résolution proposée au débat du congrès ne reprenait l'essentiel des erreurs

qui viennent d'être décrites :

- plus d'analyse du milieu ;
- pas de définition du rôle d'impulsion de la fédération : sur quelles bases, avec qui (pas un mot sur l'unité d'action) ;
- aucune réflexion sur la question des moyens. A Grenoble nous revendiquions 100 000 postes. Il est possible que nous changions notre angle d'approche aujourd'hui. Encore faudrait-il que nous débattions sérieusement de cette question fondamentale. La nouvelle équipe qui va être élue à La Rochelle aura une tâche difficile. Il va falloir qu'elle assure la cohérence d'un nouveau type de fonctionnement. Nous souhaitons sincèrement qu'elle dispose d'un outil plus efficace que ce texte beaucoup trop coupé des réalités. Nous nous efforcerons pour notre part de l'amender dans un sens qui amène à un peu plus de réalisme. Mais nous le disons tout net : nous ne la voterions pas si elle conservait cet esprit ».



VAL D'OISE

Un soutien nuancé

« Majoritairement, le conseil syndical du SGEN Val-d'Oise approuve le bilan d'activité tel qu'il a été présenté par l'équipe sortante, car il considère qu'il n'y avait qu'une voie possible pour le SGEN-CFDT — apparaître comme la seule force de propositions novatrices — et que nous nous y sommes engagés. L'équipe nationale a fait un énorme travail d'élaboration de nos propositions antérieures : dont acte.

Mais, dans ce travail, il nous semble que cette équipe a négligé certaine pédagogie vis-à-vis des propres adhérents de base du SGEN, a établi une distance qu'il faut rapidement combler si nous voulons garder intact notre potentiel militant, a pris — cf. l'analyse dans SU des circulaires de rentrée 83 — des risques qui nous semblent mal calculés. Que dans un premier temps il ait fallu aller

vite : soit ! Mais maintenant, il faut expliquer à nos adhérents les options prises, et faire en sorte que nous ne soyons pas floués.

Tout n'est pas rose ! Si les diverses missions semblent, dans leur langage et dans leurs propositions, convergentes au moins partiellement avec nos positions, sur le terrain, dans les établissements, les adhérents voient leurs conditions de travail s'aggraver (cf. les mesures de carte scolaire récemment annoncées), et ont peur devant le flou de certaines notions (le tutorat par exemple, auquel il faut donner un contenu précis). Essayer de voir ce que le SGEN peut tirer des diverses circulaires est bon, mais il est aussi nécessaire de définir des butoirs, des points que nous jugeons inacceptables (sur les effectifs, la gestion du personnel, ou l'amplitude de la journée de travail des agents), et de publier

clairement ces points de désaccord. De ce point de vue là, l'équipe sortante a manqué de clarté.

Par ailleurs, au-delà des avancées partielles que constitue la publication du rapport Legrand ou des circulaires de rentrée, il convient de nous battre rigoureusement sur nos vieux terrains d'action, en arrachant des victoires solides :

- La bataille sur l'inspection et la notation pédagogique n'est pas gagnée ; il faut continuer à nous battre sur ce seul terrain jusqu'au succès avant de nous attaquer à la notation administrative, seconde attaque à mener avec l'UFFA car elle concerne toute la Fonction publique. Sinon, on va au double échec.

- Toute réforme de l'Education nationale est globale et doit commencer par le premier degré. Le reste, si beau soit-il, n'est que du replâtrage. Par ailleurs, il faut

que nous élaborions enfin des propositions pour les lycées.

- Toute réforme passe par la transformation de la formation initiale et permanente des maîtres, formation de même longueur pour tous, aboutissant au corps unique. Ce problème de la formation ne saurait être résolu par la seule formation d'équipes, et il est absent de façon inquiétante des discours actuels.

- Toute réforme enfin posera à terme des problèmes d'effectifs, de postes, et de locaux, et nous devons clairement refuser toute diminution relative des moyens actuels, et nous prononcer pour une autre répartition des masses budgétaires (en particulier, remettre en cause les proportions relatives de la Défense et de l'Education nationale).

Soyons clairs, sinon nous serons dupés ! »

Un jeu de somme nulle

« L'économie française est passée, en quelques années, d'une période d'expansion rapide à une croissance très lente, bientôt nulle. C'est une tendance lourde et qui va durer. L'échec du plan de relance (mai 81 - juin 82) en est — avec d'autres éléments — la preuve. Voilà un fait massif avec lequel notre syndicalisme doit compter.

La croissance étant arrêtée, le jeu économique est devenu un jeu de somme nulle : ce qui est donné en plus aux uns est repris, par l'ensemble complexe des mécanismes économiques privés ou étatiques — aux autres. Et ce sont les plus faibles qui perdent, de plus en plus. Voilà une idée incontournable qui met cul par-dessus tête la plupart de nos habitudes mentales. Ceci fonde notre volonté d'aller rapidement vers une réforme de la fiscalité et des disparités de revenus qui soit plus redistributrice.

Il faudra bien que le SGEN ouvre, avec l'ensemble des forces sociales de ce pays, plusieurs dossiers con-

sidérés jusqu'ici comme tabous. En premier, la place de l'éducation dans le budget de la nation. Le SGEN, et le peuple de gauche, a la conviction qu'il vaut mieux créer un poste d'enseignant que de militaire. Conviction juste. Mais n'occulte-t-elle pas d'autres questions, douloureuses en Lorraine, comme celle de savoir s'il vaut mieux un poste d'enseignant qu'un emploi de sidérurgiste ou de mineur ? En d'autres termes, l'éducation est-elle encore un secteur prioritaire d'investissements ?

Doit-elle passer avant le secteur industriel nationalisé, avant la Sécurité sociale, ou le financement des retraites ? Ou bien l'école doit-elle déjà se transformer pour que les investissements que la nation lui consent soient socialement efficaces ? Ces questions, hérétiques, doivent être posées, débattues. Ici comme ailleurs.

Autre dossier à ouvrir : les disparités régionales en matière d'éducation : 50 % d'une classe d'âge obtient le bac à Paris, plus de

30 % dans la plupart des régions au sud de la Loire, contre 20 % en Lorraine, Champagne-Ardennes, Nord - Pas-de-Calais, Picardie, etc. Or, les modes de répartition des moyens, basés sur le nombre d'élèves existant, figent ces inégalités. Aurons-nous le courage de dire qu'une politique redistributrice est nécessaire ? Ou bien notre silence pudique encouragera-t-il tous les Ponce Pilate qui demandent de nombreux postes pour tous, ce qui n'est, dans la conjoncture actuelle, qu'une autre façon de dire qu'ils se satisfont du statu quo ?

Les problèmes de carte scolaire, enfin. Nous avons pris l'habitude, depuis longtemps, de nous opposer quasi systématiquement à toute fermeture de classe ou de section. Nous avions raison. Mais aujourd'hui ne devons-nous pas avoir la lucidité de dire qu'il est juste — et nécessaire — de retirer, par exemple, des moyens à tel lycée de centre ville recrutant dans des couches sociales favorisées pour les affecter à tel collège de

banlieue ouvrière ? Autrement dit, la seule politique progressiste ne consiste-t-elle pas à effectuer un redéploiement — mot maudit ! — à condition qu'il ait lieu dans la transparence, qu'il serve à lutter contre l'échec scolaire et la ségrégation sociale, qu'il se fasse dans de bonnes conditions pour les personnels concernés ? Et ce redéploiement-là, qui d'autre que nous peut le mettre à l'ordre du jour ?

Ou bien les forces sociales qui veulent le changement, qui veulent travailler autrement, prendront en compte dans leurs analyses et leurs pratiques militantes la fin de la croissance. (Cela, sur le terrain de l'école, le SGEN est seul à pouvoir le faire). Alors le changement pourra avoir lieu. Ou bien chacun restera crispé sur ses vieux schémas mentaux du toujours plus et les forces économiques auront tôt fait de briser en mille miettes les beaux rêves des idéalistes. Et l'école restera ce qu'elle est, un outil de sélection sociale où les gosses s'ennuient de plus en plus. »

ALPES-MARITIMES

Austérité acceptée changement envolé ?

« Même en tenant compte des projets de résolution-action propres aux branches, on ne peut s'empêcher d'être frappé par le caractère très général et très abstrait de la résolution présentée par le BNG. Tout au long du texte, une constante : le silence quasi-complet sur les moyens d'action, qui devraient pourtant occuper une place de choix dans une telle résolution.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas, ici, de remettre en cause l'effort accompli au plan fédéral comme au plan confédéral pour mieux cerner le contexte général marqué par la crise à l'Est comme à l'Ouest et les mutations qui y sont liées et qui ont d'importantes conséquences sur l'action syndicale et les perspectives de transformation qui sont les nôtres. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause notre conception du syndicalisme, différente de celle de nos partenaires syndicaux et politiques encore

attachés à de vieilles conceptions limitant, de fait, l'action syndicale à la défense de revendications salariales ou « quantitatives ».

Mais faut-il pour autant accepter un projet de résolution au caractère si peu syndical, si peu opératoire sur le terrain ? Outre le silence sur les moyens d'action, comment ne pas être frappé par le flou et la tendance à la révision en baisse des revendications, lorsque chiffrage précis il y a — chose rare dans le texte (exemple : problème de la compensation salariale pour les 35 h.) ? Décidément, l'acceptation par le SGEN à la suite de la confédération, du « tournant » gouvernemental de juin 82 vers la « rigueur » c'est-à-dire une politique d'austérité que nous aurions combattue sous Giscard-Barre, a de fâcheuses conséquences. La première d'entre-elles est l'acceptation des « contraintes budgétaires » et, en conséquence,

le silence pudique du SGEN lors de l'adoption du budget 83 pour l'EN (dont les conséquences à la rentrée seront particulièrement douloureuses) et une très grande discréption sur les moyens nécessaires au changement. Le flou du texte sur les moyens nécessaires à la réussite d'expériences ZEP et leur extension, comme sur l'articulation moyens/projets (qui, telle quelle, nous empêche de mener toute campagne réelle sur un thème pourtant essentiel), est de ce point de vue, édifiant. L'abstraction du texte sur les revendications immédiates concernant le service des personnels, ne l'est pas moins.

La seconde conséquence est le caractère peu appuyé du texte sur la nécessité de la mobilisation et de l'unité d'action d'une part, et le caractère bien lointain de l'autogestion socialiste comme issue à la crise, d'autre part. Signalons enfin qu'en début de texte, la période

écoulée depuis le 10 mai est évoquée en termes de nécessaires convergences entre notre action et celle du gouvernement, sans qu'aucune analyse même succincte ne justifie une telle conclusion, à la fois confuse et très contestable...

Si la FEN et ses syndicats se comportent comme des groupes de pression sur la base du corporatisme, s'ils exigent souvent (toutes tendances confondues) des moyens supplémentaires sans volonté de transformation ou comme préalable absolu à celle-ci (les moyens avant le changement... ou sans lui !), nous ne devons pas pour autant tomber dans l'excès inverse : devenir l'aiguillon ou le bureau d'études du ministère — impression que nous donnons souvent à l'extérieur — en prônant le changement avant ou sans les moyens, ce qui est parfaitement illusoire ».

La crise vue par la CFDT

Mieux comprendre la crise économique et sociale, c'est se préparer à mieux agir sur elle. C'est pourquoi nous avons interviewé Hugues Bertrand, du secrétariat économique de la CFDT.

Pour la CFDT, quelles sont les différences entre la crise actuelle et les crises précédentes ?

En ce qui concerne les crises précédentes, tenons-nous en à la grande crise mondiale des années 1930. Elle se situait au démarrage d'une grande ère de progrès importants de la productivité, permettant une diffusion des biens de consommation (par exemple l'automobile), une redistribution de la main-d'œuvre, un essor de l'urbanisation — bref, un type d'organisation du travail et de régulation du capitalisme qu'on appelle le fordisme. La crise elle-même naissait du décalage entre l'augmentation des capacités de production et le niveau des salaires et de la création de monnaie.

Les pays capitalistes sont sortis de cette crise par deux voies. D'une part, un meilleur rapport salarial, qui a créé une demande de biens de consommation correspondant aux capacités de production. D'autre part, une nouvelle forme de création monétaire, qui a permis le financement de l'accumulation de capitaux correspondante.

Le fordisme s'est donc fortifié. Il a entraîné un fort développement des économies nationales, moins tournées vers l'extérieur, et permis une coïncidence entre l'espace économique et l'espace politique (la nation).

La crise actuelle est, au contraire, une crise de fin de ce fordisme. Elle contribue à clore le développement du capitalisme sur ce mode-là.

De quelle façon ?

Il y a de toute évidence une crise des relations économiques internationales. Elle résulte d'une part d'un changement dans les rapports de forces entre les nations, d'autre part d'un divorce croissant entre espace économique et espace politique.

tique. L'espace économique est à présent largement internationalisé. En revanche, les salaires et l'accumulation monétaire restent en grande partie cantonnés dans le cadre national. Par conséquent, les conditions qui avaient permis la sortie de la crise de 1929 ont disparu. Est apparue une guerre économique internationale majeure. Chacun cherche à se replacer. Or les possibilités d'expansion sont limitées.

Il y a en même temps une crise du modèle fordiste de fonctionnement économique. Elle est d'abord une crise sociale : crise du rapport des producteurs à leur travail et de l'organisation tayloriste du travail. Elle est aussi un affaiblissement de la dynamique production-consommation ; la consommation se lance sur des branches limitées et peu créatrices d'emplois (par exemple les magnétoscopes), les nouveaux biens de consommation durable sont dévoreurs de temps et non, comme les précédents, économiseurs. Elle est encore une crise des structures de protection sociale et de consommation collective mises en place après-guerre ; elles ont pris un poids croissant, et sont devenues impossibles à financer dans des conditions toniques pour l'accumulation capitaliste. D'où, au total, une crise de rentabilité économique.

S'agit-il seulement d'une crise du système capitaliste ?

Bien sûr, c'en est une. Mais il faut être plus précis. C'est la crise d'une certaine forme d'organisation économique et sociale reposant sur l'intégration statutaire du salariat à l'économie capitaliste. Et c'est une crise ouverte quant à la manière de s'en sortir. Personne ne peut dire à quel type de configuration sociale on aboutira. Tout dépend de la capacité à reconstruire un mode de régulation stable, capitaliste ou non, et une compatibilité entre les stratégies

des groupes sociaux. Par exemple, le fordisme était une croissance capitaliste compatible avec les revendications syndicales du « toujours plus » et autorisait entre patronat et syndicats des transactions (conflictuelles). Cet âge d'or de la croissance, qui a rimé avec pouvoir d'achat, emploi, mais aussi injustices, inégalités, discriminations, exploitation est celui-là même qui a provoqué la crise actuelle. Il nous faut inventer une nouvelle époque, sous le signe de l'épanouissement des travailleurs et de la reconquête de leur identité sociale.

Quelle est la part de l'épuisement des ressources naturelles dans la crise actuelle ?

Ce n'est pas le pétrole qui a provoqué la crise. Mais il y a une faiblesse structurelle des économies capitalistes qui vivent sur les ressources du reste du monde et se posent sans cesse le problème de leur capacité politique et militaire à dominer la planète. Inversement, les perspectives de ressources naturelles disponibles rendent impensable la généralisation du modèle fordiste : le monde ne pourrait pas consommer comme les Américains d'aujourd'hui. Il faut, pour la France comme pour le Tiers Monde, un autre type de développement.

Que pense la CFDT de la politique du gouvernement français face à la crise ?

Le point de vue dominant au gouvernement ne considère que l'aspect international. Son seul problème est la capacité de la France à retrouver le modèle fordiste d'après-guerre étendu à l'échelle mondiale. D'où une échappatoire principale : la croissance, et la politique industrielle et l'essor de la recherche et de la technologie comme réponses centrales à toutes les questions.

Quelles sont alors les réponses syndicales à la crise actuelle ?

La crise n'est pas seulement une crise internationale. Elle est aussi une crise sociale, y compris une crise du syndicalisme : remise en cause des organisations syndicales, de leur fonctionnement, leur organisation, leur stratégie, leur champ d'intervention, éclatement du salariat. L'attitude des syndicats dans cette tourmente sera déterminante.

Ou bien (c'est le modèle FO), elles attendent de voir venir les coups, développent un système bien organisé de protection passive des acquis, défendent pas à pas le système de l'après-guerre, construisent de formidables lignes Maginot du front social où elles attendent l'ennemi dans leurs bunkers.

Quelques succès dans des places-fortes solides et bien protégées ne les empêcheraient pas d'être inévitablement contournées, dépassées, et de laisser imposer aux travailleurs les solutions et les initiatives patronales, à accepter ou à disparaître. Ce serait se tromper de guerre : celle-ci n'est pas une guerre de tranchées, mais de mouvement.

Ou bien (et c'est le choix de la CFDT), l'on prend le risque d'un syndicalisme de transformation sociale, qui prenne les moyens d'imposer des transformations qui lient politique revendicative, position des travailleurs dans la production et en dehors d'elle et intervention sur le terrain économique.

L'étreinte de la crise est forte. La CFDT n'entend pas plus nier que gérer la crise. Mais la crise n'est pas pour la CFDT le moment où, devant l'étau, il faudrait ne plus rien faire, c'est au contraire celui où tout devient possible parce que tout est à refaire.

Propos recueillis par
Patrick FRIDENSON

Une relance de l'action

Le rassemblement confédéral du 8 mars a combiné travail militant dans les ateliers et la table ronde, détente grâce à l'animation créée par les camarades de Dunkerque et un spectacle des Trois Jeanne. SU présente ici un rapide bilan de trois ateliers. Un prochain numéro le complétera. Il convient de résister cette journée comme l'un des temps forts de l'action syndicale pour l'égalité hommes-femmes. Aux sections et syndicats de s'emparer pleinement de l'objectif de transformation sociale et d'en faire l'un des leviers de leur action.

Des constantes s'imposent : le nombre (environ 600 militantes et quelques militants et responsables confédéraux), la préparation assurée par les sections notamment, la discussion chaleureuse, la conviction de la nécessité de se battre pour les droits des femmes, l'intérêt et les difficultés à se saisir concrètement des droits nouveaux pour avancer dans la conquête de l'égalité professionnelle. Une donnée figure aussi dans nombre des analyses avancées : la peur des travailleuses (de la hiérarchie, des collègues, de la famille, du syndicat) qui est l'un des obstacles à surmonter.

Atelier « conditions de travail des femmes »

Cette commission a suscité un vif intérêt (plus de cent cinquante participantes). Il s'agissait d'abord de cerner, à travers la description concrète du vécu, ce que les conditions de travail des femmes ont de spécifique.

Deux réalités ont été mises en valeur :

— l'importance du travail répétitif, sous contrôle de cadences, que ce soit dans les usines, à la chaîne (Thomson, Nevers, Olives Crespo à Sète, Aigle Hutchinson à Segré, chaussures Noël à Vitré...), ou dans le tertiaire (Sécurité sociale, Chèques Postaux Centre ou Paris Télécoms...).

Pourquoi surtout les femmes ? Sont-elles « plus impressionnables » ? Dans certaines boîtes, les primes liées au rendement représentent des parts bien plus importantes du salaire des femmes que de celui des hommes. La qualification de ces travailleuses est importante (travaux minutieux, de précision, rapidité d'exécution) mais non reconnue. Les maladies nombreuses (dépressions, crises de nerf, etc.) ne sont pas reconnues comme des maladies professionnelles. Ce travail peut avoir de graves conséquences pour la personnalité même des femmes qui le font : pertes de mémoire, impossibilité de fixer son attention, difficultés à lire, etc.

Et l'amélioration des conditions de travail se solde fréquemment par le

remplacement des femmes par des hommes !

— l'importance de la discipline qui pèse sur les travailleuses : contrôle de tous les déplacements, de toutes les « pertes de temps », contrôle des « pause-pipi », pressions et tracasseries constantes de la maîtrise, qu'elle soit féminine ou masculine. Bien des femmes sortent encore en pleurs du bureau du chef de service. Le chantage sexuel, lui, a semblé plutôt en régression. La mixité dans le travail entraîne souvent un desserrement de ce type de discipline.

Deuxième temps beaucoup plus difficile : l'utilisation des droits nouveaux, et en particulier du droit d'expression pour changer cette situation.

Deux idées sont apparues :

— il faut lier toute réduction de temps de travail à une réduction de la charge effective de travail et à une amélioration des conditions de travail. L'expression directe des salariées devrait le faciliter ;

— les femmes auront bien des difficultés à s'exprimer dans l'entreprise sur leurs conditions de travail. La présence de la maîtrise apparaît comme un obstacle insurmontable. Elle suffira dans bien des cas à faire taire les femmes par peur des représailles. Comment contournerons-nous cet obstacle ? La question est, pour l'instant, restée sans réponse. Il faut désormais enrichir nos expériences de lutte dans ce domaine.

Atelier « mixité des emplois »

Une commission d'une cinquantaine de femmes regroupait tout l'éventail des métiers. Pour une fois, nous ne nous trouvions pas, enseignantes, en majorité. Cette diversité a permis la richesse du groupe. Hélas, toutes les interventions convergeaient : il n'y a pas d'égalité homme-femme dans l'embauche ! Et les moyens de conserver cette inégalité sont divers, les employeurs, quels qu'ils soient, s'adaptent fort bien !

Quelques exemples :

SNCF : 7 % des femmes sont titulaires, 80 % contractuelles ;

EDF : les femmes sont secrétaires, le milieu reste masculin. L'introduction de la bureautique risque de défavoriser les femmes. Cependant, on commence à en rencontrer sur les chantiers (au niveau des cadres essentiellement) ;

Hacuitex : dans l'habillement, le personnel reste exclusivement féminin et immigré, sous la dépendance des hommes. Conditions de vie et de travail très difficiles.

PTT : le recrutement n'est mixte que depuis 1982 : elles ont obtenu les concours mixtes avec affectation dans l'ordre des concours après des luttes importantes.

Police : il y a des femmes, des gardiens au commissaire. 41 % des inspecteurs sont des femmes, 4 % des commissaires. Le plus difficile est d'être admise par les collègues masculins...

Michelin : on n'embauche plus. Femmes en minorité. Salaires inférieurs. La position défendue par le patronat : « les femmes comme les immigrés n'ont qu'à retourner chez eux ».

Education nationale : dans l'éducation physique, les concours ne sont pas mixtes : 40 % de femmes seulement. Plus on monte dans la hiérarchie, moins on en trouve (jusqu'à 10 %).

Quelques constats, en vrac :

Les femmes réclament une formation professionnelle près de leur lieu de travail ;

les hommes, dans une proportion importante, sont encore très convaincus de la nécessité d'une égalité homme/femme dans tous les domaines ;

il est toujours pris prétexte des conditions de travail difficiles pour l'embauche des femmes. Mais on oublie toujours d'améliorer ces conditions afin de leur permettre de travailler.

Atelier « formation professionnelle des femmes »

Cet atelier regroupait environ 80 personnes, du public et du privé. Un constat : la formation initiale des femmes est inadaptée ; que ce soit des formations très courtes (débouchant sur quels emplois ?), des formations

longues et générales (les inscrivant dans le processus bien connu de déqualification), ou des formations professionnelles dans des secteurs soit encombrés, soit archaïques.

La situation des femmes par rapport à la formation permanente renforce ce premier mécanisme de discrimination. Parmi les obstacles qui bloquent les femmes : l'internat, l'absence de motivations pour une formation qui ne débouche pas sur une qualification supplémentaire, ayant des chances d'être reconnue ; le conditionnement des femmes dans l'entreprise, qui les amène à penser qu'une formation culturelle gratuite n'est pas pour elles... et pour finir la peur.

L'importance de l'action syndicale est rappelée : à la SAGEM de Rouen, on a beaucoup informé ; à la Thomson d'Angers on a négocié un plan de formation pour OS hommes-femmes, et permis ainsi à beaucoup de femmes de demander à y participer. Elaboré à partir du refus de licenciement d'OS c'est en fait un plan de qualification.

Les emplois dans le textile bloquent toute formation professionnelle continue ; on s'est donc orienté vers une formation permanente qui intéresse (couture, cuisine, mécanique autos, psychologie de l'enfant...).

Les expériences qui ont incité les femmes à se former ont toutes lié les problèmes d'emploi et de formation (Dunkerque, Schlumberger à Besançon, Hacuitex) ; mais resterait à tirer le bilan d'actions déjà anciennes, à voir où en sont celles qui se sont formées, et d'avancer — dans les entreprises — des plans pour l'égalité hommes-femmes.

Autre point d'accord : la démarche fondamentale — la plus difficile — c'est de partir en formation. Après ce stage de sensibilisation, les demandes de formation générale et professionnelle commencent souvent à émerger. Une revendication unanime : des bilans par entreprise, avec rubriques unifiées permettant une lecture — collective et sexuée — des chiffres. Comment utiliser les mesures de ratrappage avancées par la loi Roudy ? Des actions expérimentales pour récupérer le retard semblent intéressantes.

Compte rendu établi par
Monette BENOITS
Geneviève PETIOT